

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE DANS LE CADRE D'UN
DEMEMAGEMENT RUE PITTORESQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

*Vu la demande du 07/04/2021 de Monsieur VERDU Julien et Madame BOUISSET Laurie, qui sollicite
l'autorisation d'occuper le domaine public afin de stationner un camion de déménagement,*

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité publique, et d'assurer la
sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur VERDU Julien et Madame BOUISSET Laurie – 12 rue Pittoresque – 34120 CASTELNAU DE
GUERS, est autorisée à stationner un camion de déménagement à l'endroit suivant :

– 12 rue Pittoresque

Article 2^{ème} : La présente autorisation est délivrée du vendredi 23 Avril 2021 au dimanche 25 Avril 2021 ,
La circulation sera **interdite**,

Article 3^{ème} : Monsieur le Maire de Castelnaud de Guers, Monsieur le Commandant de la brigade de
Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à CASTELNAU DE GUERS, le 08 Avril 2021

Le Maire



Didier MICHEL